Cinquante troisième année. - N° 131 A Mercredi 10 juillet 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 948

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

848 091 096 RCS Lille Métropole.
INDUO.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 2425000 EUR.
Adresse : 104, rue Nationale, 59800 Lille.
Précédent propriétaire : 848 091 096 RCS Lille Métropole. **INDUO.** RCS non inscrit. **INDUO LIMITED.**
Publication légale : Gazette Nord-Pas de Calais *du* 12 juillet 2019.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : INDUO LIMITED Société de Droit Anglais au capital de 105,26£ euros Siège social : Prince Albert House, 20 King Street Maindenhead, Bershire, United Kingdom, SL61DT Companies House de Cardiff 10327542 ET INDUO Société par actions simplifiée au capital de 2 425 000 euros Siège social : 104 rue Nationale 59800 LILLE 848 091 096 RCS LILLE METROPOLE AVIS DE PROJET DE FUSION Le 21/06/2019, les sociétés INDUO LIMITED et INDUO, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société INDUO LIMITED. La société INDUO LIMITED ferait apport à la société INDUO de la totalité de son actif, soit 151 526 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 135 006 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 16 520 euros. La société INDUO détenant la totalité des 1 052 632 actions composant le capital social de la société INDUO LIMITED. La société INDUO LIMITED sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion, Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé à la Companies House de Cardiff pour la société INDUO LIMITED, et au greffe du Tribunal de commerce de LILLE METROPOLE pour la société INDUO en date du 28/06/2019..